

(N° 16.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1900.

Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1901.

Voir les nos 4, 45, session de 1900-1901, de la Chambre des Représentants, et 8, même session, du Sénat.)

Présents : MM. ALLARD, BOËYÉ, HANREZ, DELANNOY, FINET, le Chevalier DESCAMPS et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1901, voté par la Chambre des Représentants, s'élève à la somme de cinq millions quatre-vingt-un mille cent quarante francs (5,081,140 fr.) et présente sur l'exercice en cours une augmentation de 10,383 francs.

Cette modification est due :

1° à une diminution de 1,967 francs sur la dotation de la Chambre des Représentants ;

2° à une majoration de 12,350 francs, conséquence du vote du Projet de Loi portant augmentation des traitements des membres de la Cour des Comptes.

La Commission, ayant pris connaissance des documents annexés au projet et donnant explication de l'augmentation précitée, adopte le rapport. Deux membres font leurs réserves quant à la dotation de S. A. R. le Comte de Flandre.

Le Rapporteur,
CAPPELLE.

Pour le Président empêché,
VICTOR ALLARD.